


1

MES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE (dans la limite des fonds OPCO disponibles)

1 Mes modalités de prises en charge

2 Ma demande de prise en charge

3 Ma demande de remboursement

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, l'**OPCO Mobilités** propose aux entreprises ce guide pratique précisant les modalités de prise en charge et les financements des différents types de formation conformément aux décisions des instances de l'OPCO et applicables aux formations débutant en 2026 dont l'accord de prise en charge est notifié à compter du 01 janvier 2026.

Projet	EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE	EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION 	EN PERIODE DE RECONVERSION (En attente)
Titres professionnels, diplômes inscrits au RNCP ou CQP	<p>Niveaux de prises en charge disponibles sur : France Compétences</p> <p>A défaut, application de la valeur d'amorçage Base forfaitaire annuelle</p>	<p>Certifications prioritaires de branche Liste définie par la branche Cf www.opcomobilites.fr</p> <p>Certifications non prioritaires</p>	<p>15 €/heure 6 à 12 mois 200 h à 434 h maximum</p> <p>9,15 €/heure 6 à 12 mois 402 h maximum</p>
Formations qualifiantes Emplois reconnus dans la convention collective			
Autres certifications			
Formation de tuteur ou maître d'apprentissage	<p>150 € - 10 h en e-learning  (Financé à 100% par l'OPCO) ou 15 €/heure - 20 h maxi (Voie classique)</p>	<p>150 € - 10 h en e-learning  (Financé à 100% par l'OPCO) ou 15 €/heure - 20 h maxi (Voie classique)</p>	



2

MA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

1

Mes modalités de
prises en charge

2

Ma demande de
prise en charge

3

Ma demande de
remboursement

Des démarches administratives simplifiées



Avec **M-Gestion**, la gestion administrative de vos actions de formation est dématérialisée au sein d'un espace sécurisé réservé à votre entreprise (saisie en ligne de vos demandes de financement, consultation de l'état d'avancement de vos dossiers, téléchargement de vos formulaires et bordereaux...). Les délais sont écourtés et vous avez la possibilité de choisir la subrogation des paiements aux organismes de formation.

	Rappel	Pièces indispensables à joindre au dossier <small>NB : tout autre document pourra être demandé le cas échéant</small>	Délai d'envoi des dossiers	Délai de réponse <small>Sous réserve de dossier complet et conforme</small>
Contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail Retrouvez les informations dans la rubrique s'informer sur les dispositifs/contrat d'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> CERFA (N° 10103-13) * Convention de formation** 	Dans les 5 jours calendaires suivant le début du contrat.	20 jours calendaires
Contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail Retrouvez les informations dans la rubrique s'informer sur les dispositifs/contrat de professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> CERFA (12434-05) * Convention de formation** Programme **(si non inscrit au RNCP) 	Dans les 5 jours calendaires suivant le début du contrat.	20 jours calendaires
En période de reconversion			En attente	
Tuteur ou Maître d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Pour tous les salariés Retrouvez les informations dans la rubrique s'informer sur les dispositifs/le tutorat 	<ul style="list-style-type: none"> Demande de prise en charge des actions 2025 * Convention de formation ** Programme ** 	<p>Les demandes de prise en charge doivent parvenir le plus tôt possible au fur et à mesure de la réalisation des actions et au plus tard le 31 décembre 2026.</p> <p>Pour ces 3 dispositifs, vous pouvez demander directement le remboursement POST-FORMATION 2026 (voir page 3) *</p>	20 jours calendaires

* Saisie sur **M-Gestion** ou documents disponibles sur <https://www.opcomobilites.fr/entreprise/espace-entreprise>

** Documents qui vous sont transmis par l'organisme de formation.

	Rappel	Pièces indispensables à joindre pour le remboursement	Délai d'envoi des factures	Délai de paiement OPCO Sous réserve de documents complets et conformes
Contrat d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail Retrouvez les informations dans la rubrique s'informer sur les dispositifs/contrat d'apprentissage 	Aucune : paiement direct au CFA <ul style="list-style-type: none"> En cas de rupture, joindre un justificatif (modèle type) 	Envoyé par le CFA (à réception de la notification de prise en charge de l'OPCO) Au plus tard 4 mois après la fin de contrat	
Contrat de professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail Retrouvez les informations dans la rubrique s'informer sur les dispositifs/contrat de professionnalisation 	<ul style="list-style-type: none"> En cas de rupture, joindre un justificatif (modèle type) <p>Si subrogation de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> L'OPCO paie directement l'organisme de formation 		
En période de reconversion	En attente	<p>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> Votre facture La copie de la facture de l'organisme ** Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence ** 	En fin de formation et au plus tard 4 mois après la fin de contrat. Possibilité de facturation intermédiaire trimestrielle	
Tuteur ou Maître d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> Pour tous les salariés Retrouvez les informations dans la rubrique s'informer sur les dispositifs/le tutorat 	<p>DEMANDE DE PAIEMENT DES ACTIONS 2025 SUITE A UN ACCORD DE PRISE EN CHARGE DE L'OPCO MOBILITES</p> <p>Si subrogation de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> L'OPCO paie directement l'organisme de formation <p>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> Votre facture * La copie de la facture de l'organisme ** Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence ** <p>----- OU -----</p> <p>* DEMANDE DE REMBOURSEMENT POST-FORMATION 2025 SANS DEMANDE PREALABLE</p> <p>Si subrogation de paiement</p> <ul style="list-style-type: none"> La demande de prise en charge * La convention de formation ** <p>Si paiement des coûts de formation par l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> Votre facture * La convention de formation ** La copie de la facture de l'organisme ** Le certificat de réalisation ou l'attestation de présence ** 	<p>DEMANDE DE PAIEMENT SUITE A UN ACCORD DE PRISE EN CHARGE</p> En fin de formation et au plus tard 4 mois après la fin de formation <p>DEMANDE DE REMBOURSEMENT POST-FORMATION</p> Au plus tard le 31 décembre 2026*** Si la formation débute entre le 15 et le 31 décembre 2026 : délai d'envoi au plus tard le 15/01/2027.	30 jours calendaires à réception

* Saisie sur **M-Gestion** ou documents disponibles sur <https://www.opcomobilites.fr/entreprise/espace-entreprise>

** Documents qui vous sont transmis par l'organisme de formation.